

LEGS ET DONATIONS : ESPACE PROFESSIONNEL

Conseiller un placement à un client

Reconnu d'utilité publique, la Ligue Française pour La santé Mentale est habilitée à recevoir des legs et donations et est, à ce titre, exonérée de droits de mutation.

Certains placements tels que la donation temporaire d'usufruit ou encore la donation de l'article 788-III du Code Général des Impôts s'accompagnent de réduction voire d'exonération fiscale pour le donateur.

Poursuivre le règlement d'une succession ou d'une donation

Pour vous permettre de vous aider dans le règlement d'une succession ou d'une donation, nous mettons à votre disposition les téléchargements suivants :

- [comparution complète de la Ligue Française pour La santé Mentale,](#)
- [ordonnance du 28 juillet 2005,](#)
- [décret du 12 mai 2007,](#)
- [circulaire du Ministère de l'Intérieur du 1er août 2007.](#)

Par ailleurs, si vous souhaitez recevoir les statuts de la Ligue Française pour La santé Mentale et la copie de l'acte de dépôt des délégations de pouvoirs, nous vous invitons à contacter le service des Legs à l'adresse mail suivante : lfsm@orange.fr